



# COMMUNE DE MADEGNEY.

## Compte-rendu du conseil municipal.



### Conseil municipal du 19 septembre 2025.

Étaient excusés : Mme Listar Virginie ; M. Didier Chapelier.

Début des travaux à 20H30, fin de la séance à 23h30.

#### ORDRE DU JOUR :

1. Délibération sur le rapport de la CLET.
2. Bilan des ventes de bois.
3. Affouage 2025/2026.
4. Délibération pour demande de subvention DSIL DETR.
5. Préparation des élections municipales 2026.
6. Travaux des fontaines.
7. Sécurisation électrique place des fêtes.
8. Délibération bail de chasse.
9. Questions et informations diverses.

## Compte rendu du conseil municipal du 19 septembre 2025.

#### Rapport de la CLECT :

A chaque prise de compétence nouvelle, les élus communautaires doivent délibérer concernant la répartition des coûts de cette compétence. En l'occurrence, un des derniers dossier soumis à l'arbitrage de la CLECT concernait la prise de compétence de la COMCOM sur le Gymnase de Dompaire. Il est proposé au conseil municipal de valider les travaux menés par cette commission.

Le conseil municipal à l'unanimité valide les travaux de la CLECT.



## COMMUNE DE MADEGNEY.

### **Analyse des couts et recette de la forêt communale :**

Le conseil municipal s'est plongé dans l'étude comparative des couts et recettes de la forêt communale, la commune ayant fortement investi dans des programmes de travaux ou d'entretien au cours des dernières années, cet exercice permet à tout un chacun d'avoir une vision claire de la notion de coûts/bénéfices. Les bouleversements climatiques, le réchauffement, les périodes de sécheresse, la moindre régularité des apports hydriques, les coups de vent plus nombreux ajoutés aux attaques des nuisibles ou des parasites affectent notre massif forestier. Si globalement les revenus forestiers sur les 5 dernières années avoisinent les 100 000€ en y intégrant le prix des locations de chasse, les dépenses liées à l'entretien, à l'investissement et aux frais de gestion représentent 65 000€, on peut donc en déduire que les revenus nets sont en moyenne de 7000€ par an, dont 2500€ provenant des locations de chasse. On peut également considérer que les revenus issus des ventes de bois pourraient être améliorés pour peu que l'exploitation et les ventes faites tôt dans la saison, la présentation des bois à des ventes tardives, sont souvent bien moins fructueuses car arrivant sur un marché saturé.

### **Gestion des affouages 2025/2026 :**

Le conseil municipal échange sur les parcelles à exploiter pour la prochaine campagne d'affouage, dans un souci d'équité, les parts de chacun des affouagistes seront composées de houppiers et d'arbres sur pied, dès que les travaux d'abatage seront effectués les habitants recevront l'information pour s'inscrire sur le rôle des affouagistes.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les coupes à exploiter.

### **Délibération demande de subventions DETR DSIL :**

Le constat est général, la voirie communale se dégrade en de nombreux endroits, les précipitations toujours plus fortes, le tonnage des véhicules conduisent à une usure prématurée des routes et chemins. Pour supporter les coûts de remise en état de la voirie, la commune devra passer par l'emprunt, (estimation supérieure à 150 000€), et il est important de solliciter un maximum de subvention. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à solliciter l'ensemble des subventions pouvant concourir à financer ce projet.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces demandes de subvention.



## COMMUNE DE MADEGNEY.

### **Travaux des fontaines :**

La commune reste dans l'attente de l'avis d'octroi de la subvention régionale, pour lancer le programme de travaux. Cette subvention devrait couvrir 50% du coût de ce programme travaux.

### **Elections municipales 2026 :**

Les modalités de déroulement du scrutin des prochaines élections municipales, sont modifiées, la loi impose désormais des scrutins de liste et qui plus est de liste paritaire. Les listes devront être composées de 11 noms et une tolérance de 9 à 13 sera possible, de même les conseillers communautaires devront être fléchés sur les listes. Il est désormais interdit de panacher des listes ou de rayer des noms. Des informations vous seront données avant la fin de l'année quant aux modalités d'inscription sur les listes.

### **Mise en sécurité place de la fête :**

Depuis plusieurs années l'armoire électrique de la place de la fête, est en mauvais état, si elle ne représente pas de risque pour les utilisateurs du parking, une mise en sécurité doit être effectuée. Une entreprise procèdera prochainement à l'installation d'une armoire sécurisée et fonctionnelle.

### **Délibération des baux de chasse :**

Les services de la DGFIP, ont demandé au conseil municipal de délibérer à nouveau sur le mode de facturation, le mode forfaitaire de facturation doit être réaffirmé et ce jusqu'à la fin du bail.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le principe de ce mode de facturation.

### **Aides au transport scolaire :**

Le conseil municipal ayant délibéré dans ce sens, le remboursement des titres de transport annuels sera remboursé à hauteur de 94€ par élève et ce sur présentation des factures acquittées.





## COMMUNE DE MADEGNEY.

### **Informations diverses :**

Des travaux seront bientôt entrepris pour débroussailler les bords de chemin, pour reprofiler les fossés et tout particulièrement le secteur des 6 chemins où l'eau des parcelles agricoles se déverse sur la route rendant accidentogène ce secteur débouchant sur la départementale.

Les habitants de plus de 60 ans se retrouveront au restaurant Le St Bernard à Bettegney-Saint-Brice le dimanche 05 octobre pour un moment de convivialité offert par la commune.

Il a été évoqué et validé d'affecter un montant plus important à l'achat des colis de fin d'année, pour que leur niveau reste qualitativement identique à celui des années passées.

Pour le conseil municipal.

Le maire.

